

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUIN 2011

Le Maire certifie que le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 Mai 2011 a été affiché en son intégralité à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 Mai 2011.

Le 14 Juin 2011, Nous Martine DOGIT, Maire de COUPVRAY, avons convoqué le Conseil Municipal pour la séance du Vendredi 17 Juin 2011 à 19 heures 30 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 09 Mai 2011 ;
- 2°) Election des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales ;
- 3°) Affaires diverses.

Etaient Présents

Mme Martine DOGIT, Maire	Mme Geneviève VILEYN
M. Michel WARET, 1 ^{er} Adjoint	M. Alain RAMEAU
M. Jean-Claude STYLE, 3 ^{ème} Adjoint	M. Michel GARROUSTE
M. Fernand VERDELLET, 5 ^e Adjoint	M. Robert LASMIER
M. Thierry CERRI, 6 ^{ème} Adjoint	M. Guy DENOUAL
Mme Véronique EVRARD, Conseillère déléguée	M. Pascal WISELER
M. Christophe LONGUEVILLE	

Absents excusés :

M. Robert ADOLPHE, qui avait donné procuration à M. Michel WARET
M. Guy BELLET, qui avait donné procuration à M. Fernand VERDELLET
Mme Catherine ENOU
M. Michel BOULET qui avait donné procuration à M. Michel GARROUSTE
M. Nicolas RENAUDIN qui avait donné procuration à Mme. Martine DOGIT
M. Jean-Pierre MAURAY qui avait donné procuration à M. Jean-Claude STYLE

Absents non excusés :

M. Michel VAPAILLE
Mme Monique VIGNERON
M. Gérard BARBIER

Secrétaire de séance :

Monsieur Fernand VERDELLET, assisté de M. Jacques LEMONNIER, est désigné en qualité de Secrétaire, en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 Mai 2011

Le procès-verbal de la séance du 09 Mai 2011 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

II – Election des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales N°11-06-30

Conformément aux dispositions de l'article R 133 du code électoral, le bureau a été constitué de Messieurs Alain RAMEAU, Michel GARROUSTE, Christophe LONGUEVILLE, Thierry CERRI.

La Présidente a donné lecture :

- Des articles du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs ;
- Du décret fixant la date à laquelle les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 25 Septembre 2011 dans le Département ;
- De l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les conseillers municipaux.

La Présidente a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages à l'élection des sept délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater à la Présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme fourni par la mairie. La Présidente l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, la Présidente a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	18
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 du code électoral)	-
Nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	9

INDIQUER LES NOMS ET PRENOM DES CANDIDANTS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy DENOUAL	18	Dix huit
Véronique EVRARD	18	Dix huit
Robert LASMIER	18	Dix huit
Alain RAMEAU	18	Dix huit
Nicolas RENAUDIN	18	Dix huit
Fernand VERDELLET	18	Dix huit
Pascal WISELER	18	Dix huit

Proclamation de l'élection des délégués

M. Guy DENOUAL né le 14/03/47 à Paris 13^{ème},
Adresse 2 impasse des Cèdres – Coupvray
A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Véronique EVRARD née le 28/12/60 à Livry-Gargan 93
Adresse 6 rue des Bourgognes à Coupvray
A été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Robert LASMIER né le 13/03/47 à Lagny-sur-Marne
Adresse 8 rue du coteau à Coupvray
A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Alain RAMEAU né le 16/12/39 à Paris 17^{ème},
Adresse 39 Chemin des rouillardes à Coupvray
A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Nicolas RENAUDIN né le 14/02/49 à Paris 17^{ème}
 Adresse 10 rue Saint-Denis à Coupvray
 A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Fernand VERDELLET né le 07/11/43 à Charlieu 42
 Adresse 4 rue du Château Gaillard à Coupvray
 A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Pascal WISELER né le 10/10/58 à Villemomble
 Adresse 5 allée des acacias à Coupvray
 A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Le Maire (ou son remplaçant) a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	18
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c)	18
Majorité absolue	9

INDIQUER LES NOMS ET PRENOM DES CANDIDANTS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Robert ADOLPHE	18	Dix huit
Guy BELLET	18	Dix huit
Martine DOGIT	18	Dix huit
Michel WARET	18	Dix huit

Proclamation de l'élection des suppléants

M. Robert ADOLPHE né le 17/12/43 à Versailles 78
 Adresse 14 rue de Paris à Coupvray
 A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Guy BELLET né le 21/12/35 à Gagny 93
 Adresse 3 rue Saint-Pierre à Coupvray
 A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Martine DOGIT née le 21/12/47 à Paris 14^{ème}
 Adresse 52 rue du Pont de Try à Coupvray
 A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Michel WARET né le 13/09/49 à Paris 18^{ème}
 Adresse 4 place des Cotelles à Coupvray
 A été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

III – Affaires diverses

N°11-06-31 A - Projet de couverture d'un court de tennis existant – Dossier de demande de subvention

Par délibération du 7 février 2011, le Conseil municipal a approuvé le projet de couverture d'un court de tennis pour un montant de 236 000 € HT soit 282 256 € TTC.

A la suite de l'estimation établie par l'architecte, le coût de l'opération doit être revu, le montant des travaux étant estimé à 295 260 € HT auquel il convient d'ajouter les honoraires d'architecte (25 000 € HT).

Le montant global de l'opération serait ainsi porté à 320 260 € HT soit 383 030 € TTC.

Le premier adjoint propose en conséquence à l'approbation du Conseil Municipal le plan de financement suivant :

Le plan de financement s'établirait comme suit :

Dépenses		Subvention	
Honoraires annexes et assurances	15 660,00 €	Fonds parlementaire	75 000,00 €
Travaux	279 600,00 €	Fédération/Ligue Tennis	17 500,00 €
Maître d'œuvre	25 000,00 €	Conseil général	96 000,00 €
Soit un total de :	320 260,00 € HT (383 030,00 € TTC)		
Restant à la charge de la Commune			131 760,00 €
Avance de la TVA			62 770,00 €

Le Conseil municipal est appelé à :

Après avoir ouï l'exposé du premier adjoint,
 Approuve à l'unanimité la modification du plan de financement,
 Autorise Madame le Maire à établir les différents dossiers de demande de subvention y compris auprès de la Région Ile de France.
 Dit que les travaux ne seront engagés qu'après notification des différentes subventions.
 Dit que les crédits complémentaires seront inscrits au budget de la commune.

N°11-06-32 B – désaffectation et déclassement des parcelles du domaine public communal.

Par délibération du 9 mai 2011, le Conseil municipal a constaté la désaffectation du domaine public et décidé l'intégration au domaine privé de la Commune de diverses parcelles affectées à l'usage direct du public (parcelles E 485, E 486, E 565, E 566) dans le cadre de l'opération de restructuration de l'Ilot Saint-Pierre ».

Il apparaît que la parcelle D 472 d'une superficie de 855 m² constitue également une partie de l'emprise de l'ancien groupe scolaire Suzanne Aubry et qu'il importe, après avoir constaté sa désaffectation, de l'intégrer au domaine privé de la Commune au même titre que les parcelles sus-mentionnées.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire,
 Constate la désaffectation de ladite parcelle du domaine public et approuve à l'unanimité son intégration au domaine privé de la commune à compter du 1^{er} juillet 2011.

N°11-06-33 C – Tarif spécifique piscine – stage de volley

Sur proposition de l'adjoint au Maire chargé des sports,
 Le conseil municipal,
 A l'unanimité,
 Approuve la mise en place, dans le cadre des stages de volley organisés par le club de Volley Club, d'un tarif spécifique de 1.50 € la journée.
 Ce tarif bénéficiera aux jeunes inscrits aux stages et leurs encadrants. Un dispositif de

ticket sera mis en place et facturé au responsable du Club (361 tickets) dans le cadre de la régie piscine. La validité de ce ticket se limitera à la durée des stages organisés au cours de l'été 2011.

N°11-06-34 D – Demande de subvention exceptionnelle – Judo Club

Sur proposition de Madame le Maire et après explication de l'adjoint au Maire chargé des sports,

Le Conseil Municipal,

Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500.00 € au Judo Club de Coupvray, afin d'organiser un déplacement en Loire atlantique.

Précise que ce type de subvention est accordé à titre tout à fait exceptionnel et qu'elle ne sera en aucun cas renouvelé l'an prochain, le financement de tous les déplacements du club devant être intégré à la demande de subvention annuelle.

1 Dit que les crédits sont inscrits au budget 2011.

1 vote contre :Monsieur Nicolas RENAUDIN (procuration)

4 abstentions : Messieurs WISSELER, DENOUAL, GARROUSTE, Madame VILEYN

N°11-06-35 E – Reconduction des participations pour adhésion des Cupressiens à une association culturelle ou sportive communale en 2011.

Par délibération du 7 décembre 2009, le conseil municipal a institué une aide de 10 € au profit des Cupressiens pour toute adhésion à une association culturelle ou sportive de la commune en 2009. Le dispositif a été reconduit en 2010.

Madame le Maire propose son maintien en 2011. (1 bon par personne valable pour une seule association).

Le conseil municipal

Approuve à l'unanimité le maintien du dispositif en 2011.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.